

Partie Réservée à l'administration

Date de réception de la demande :

Dossier suivi par l'accueil gestion des accès à la zone piétonne

Nom de l'agent instructeur :

DEMANDEUR :

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____ Port : _____ Fax : _____

E-mail : _____

- Locataire avec garage
- Propriétaire avec garage
- Autre (à préciser) :
- Locataire sans garage
- Propriétaire sans garage

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1/Secteur concerné (il correspond à votre secteur de résidence cf. liste ci-dessous) :

- Centre historique*
- Secteur Mignet*
- Secteur des Belges
- Secteur Italie*
- Secteur place Jeanne D'ARC*
- Secteur des Gustave DESPLACES

*Un seul de ces secteurs peut être pris en considération et doit correspondre au lieu de résidence

2/Information concernant le véhicule : (type + n° immatriculation)

LES DIFFERENTS SECTEURS

Le plan de l'aire piétonne situé à la fin de ce formulaire vous permet de vous situer et de renseigner le secteur qui vous concerne.

(Listes des bornes d'entrée par secteur)

Secteur CENTRE HISTORIQUE

- Rue des Bernardines – angle rue de la Couronne
- Rue Bon Pasteur au droit du n°16
- Rue des Bouteilles
- Rue Boueno Carriero - angle rue Monclar
- Rue Campra - angle rue Pierre et Marie Curie
- Rue Chabrier - angle rue Rifle Rafle
- Rue Clemenceau - angle Cours Mirabeau
- Rue Cordeliers - angle rue de la TREILLE
- Rue de l'École - angle rue du Bon Pasteur
- Rue Espariat – angle place des Augustins
- Rue Fabrot - angle Cours Mirabeau
- Forum des Cardeurs - angle Place des Fontêtes
- Forum des Cardeurs - angle Rue du Cancel
- Rue Jaubert- angle rue Matheron
- Rue Marius Reynaud - angle Place de VERDUN
- Rue Nazareth - angle Cours Mirabeau
- Impasse Rifle Rafle
- Rue Tournefort - angle rue Thiers.

Secteur ITALIE

- Contre allée Boulevard Carnot
- Rue d'Italie - angle rue Maréchal Joffre
- Rue Pavillon - angle Rue Maréchal Joffre
- Rue Roux Alphéran - angle rue Peyssonnel

Secteur MIGNET

- Rue Loubet - après l'accès au parking des services techniques
- Rue Boulegon angle rue Pierre et Marie Curie
- Place des Prêcheurs - angle rue Lucas de Montigny
- Rue d'Arpille

Secteur PLACE JEANNE D'ARC

- Sur ce secteur, la borne permet à la fois l'entrée et la sortie de cette zone.

Secteur Avenue des BELGES

- Sur ce secteur, la borne permet à la fois l'entrée et la sortie de cette zone.

Les Secteurs ALLEES PROVENCALES et du Boulevard COQ

- Ce secteur de l'aire piétonne de la Ville d'Aix en Provence n'est pas accessible aux particuliers.

Secteur Impasse Gustave DESPLACES

- Sur ce secteur, la borne permet à la fois l'entrée et la sortie de cette zone.

PIECES A JOINDRE

Pour les locataires :

- Copie d'un justificatif de domicile (quittance EDF, Telecom, etc...) de moins de trois mois
- Copie du bail
- Copie de la taxe d'habitation (N-1)
- Copie de la carte grise du ou des véhicules

Pour les propriétaires :

- Copie d'un justificatif de domicile (quittance EDF, Telecom, etc...) de moins de trois mois, si résident
- Copie acte de propriété
- Copie de la taxe foncière (N-1)
- Copie de la carte grise du ou des véhicules

Autres situations : (Ayants droit prévus dans l'arrêté en vigueur)

- Copie de la carte professionnelle

En vertu de la délibération fixant chaque année la tarification des droits de voirie, la première dotation pour un badge d'accès à l'aire piétonne est gratuite.

Ce dispositif reste la propriété de la ville, en cas de perte, de vol, de détérioration ou de non restitution, ce badge sera facturé selon la tarification en vigueur (fixé par délibération du Conseil Municipal).

Fait à _____, le ____/____/____

Signature :

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Formulaire et pièces jointes à retourner sur : gestionvoirie@mairie-aixenprovence.fr
ou à déposer à l'accueil Gestion des accès à la zone piétonne : 8 rue Pierre et Marie Curie- Aix-en-Provence**
